



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER),
M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT,
M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER,
M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON,
Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE,
M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX
(pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD),
M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de
M. Thierry LEGIRET),
M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI,
M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

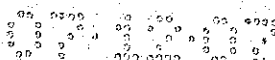
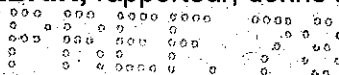
Nombre de conseillers en exercice : 33

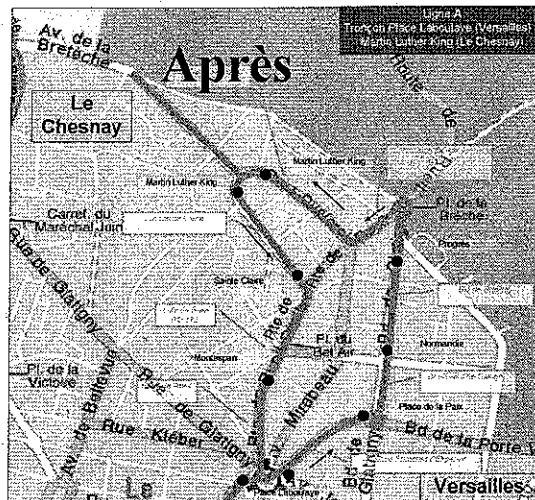
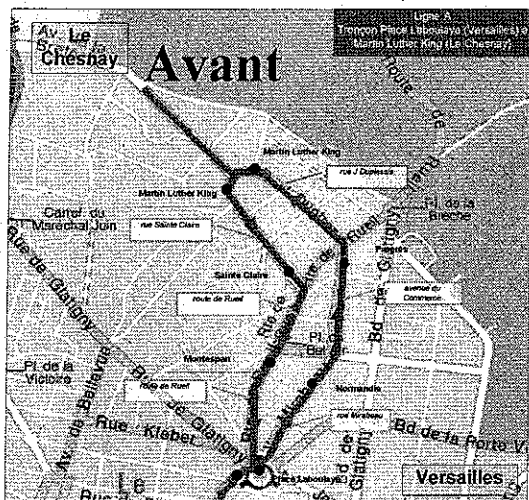
Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

**2007.12.17 : Avenant n°2 à la convention relative à l'exploitation aux risques et périls
du réseau de transport urbain entre la communauté de communes Versailles Grand
Parc et la Société Versaillaise de Transport Urbain pour l'exploitation de la ligne A.**

- M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.





En raison de difficultés d'insertion de la ligne A du réseau Phébus (exploité par la Société Versaillaise de Transport Urbain) dans le secteur de la rue du Commerce à Versailles, Il est nécessaire de modifier l'itinéraire de la ligne.

L'itinéraire retenu est le même que celui mis en place pendant les travaux de réfection de l'avenue du Commerce.

Cet itinéraire permet d'améliorer la desserte de plusieurs pôles importants : clinique de la Porte Verte et résidences de logements « sans soucis » (300 logements). Il fait augmenter la longueur de la ligne de 430 mètres soit 10 939 km par an.

Compte tenu de l'importance de l'offre de transport fournie par la ligne A (107 allers et retours par jour) la modification proposée a une incidence économique pour laquelle la Société Versaillaise de Transport Urbain (SVTU) sollicite une aide financière de Versailles Grand Parc.

L'avenant à la convention prévoit :

- l'ajout par la SVTU de moyens supplémentaires : un bus et un demi équivalent temps plein de poste de conducteur,
- une participation financière de Versailles Grand Parc pour compenser l'augmentation des coûts d'exploitation soit 109 952 euros TTC pour l'année 2008.

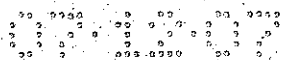
Cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2008, et sera révisé annuellement selon des formules établies pour tenir compte :

- de l'inflation,
- de l'amélioration de vitesse commerciale (baisse des coûts d'exploitation),
- de l'évolution des recettes commerciales liées à cette modification (comptages prévus en 2009).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

1. *approuve l'avenant n°2 à la convention relative à l'exploitation de la ligne A avec la Société Versaillaise de Transport Urbain , ayant pour but la modification de l'itinéraire,*
2. *autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents,*
3. *dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrit au budget sur la nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »:*



.../...


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services

